

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE ÉMETTRA 400 MILLIONS DE DOLLARS DE BILLETS DE PREMIER RANG NON GARANTIS

Ne pas distribuer aux agences de presse américaines ni diffuser aux États-Unis.

BRAMPTON, ON, le 9 décembre 2024 (TSX : L) – Aujourd’hui, Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw » ou la « société ») a annoncé qu’elle a accepté d’émettre en placement privé, à des investisseurs qualifiés et accrédités dans les provinces du Canada, un montant global en capital de 400 millions de dollars de billets de premier rang non garantis de la société (les « billets ») qui porteront intérêt au taux annuel de 3,564 % et qui arrivera à échéance le 12 décembre 2029 (l’« offre »).

Les billets seront vendus au pair et sont offerts par agence au moyen d’un consortium bancaire dirigé par RBC Marchés des capitaux, BMO Marchés des capitaux, Valeurs mobilières TD, Marchés des capitaux CIBC et Scotia Capitaux. Sous réserve des conditions de clôture habituelles, l’offre devrait se terminer le 12 décembre 2024.

La société utilisera le produit net de l’offre pour racheter toutes ses actions privilégiées de deuxième rang, série B, émises et en circulation (« rachat d’actions privilégiées »), et pour des fins générales. Pour plus de détails concernant le rachat d’actions privilégiées, veuillez consulter le communiqué de presse de la société daté du 9 décembre 2024.

C’est une condition de clôture de l’offre que les billets soient évalués au moins à « BBB (élevé) » avec une tendance « stable » par Morningstar DBRS et au moins « BBB+ » par Standard and Poor’s Rating Services. Les billets seront des obligations non garanties de la société et seront classés de façon égale avec toutes les dettes existantes et futures non garanties et subordonnés de la société.

Les billets n’ont pas été enregistrés en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée, et ne peuvent pas être offerts ou vendus aux États-Unis sans inscription ou une exemption applicable aux exigences d’enregistrement. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni de sollicitation d’une offre d’achat ni une vente des billets dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos de Les Compagnies Loblaw Limitée

Loblaw est le chef de file canadien dans les domaines de l’alimentation et de la pharmacie et le détaillant le plus important au pays. Loblaw offre aux Canadiens des produits alimentaires, de pharmacie, de santé et de beauté, des vêtements, de la marchandise générale, ainsi que des produits et services financiers et de téléphonie mobile. Loblaw, ses franchisés et ses pharmaciens propriétaires figurent parmi les plus importants employeurs du secteur privé au Canada, comptant plus de 220 000 employés à temps plein et à temps partiel travaillant dans plus de 2 500 magasins détenus par la société, magasins franchisés et établissements détenus par des pharmaciens propriétaires.

La raison d’être de Loblaw, soit Vivre bien, vivre pleinement^{MD}, met l’accent sur les besoins et le bien-être des consommateurs, qui effectuent un milliard de transactions par année dans ses magasins. Loblaw est en mesure de répondre à ces besoins, voire de dépasser les attentes de la clientèle, de multiples façons, ce qui inclut notamment ses emplacements bien situés; ses quelque 1 100 épiceries, tant de type escompte que de spécialité; ses pharmacies offrant des services complets situées dans près de 1 400 établissements Shoppers Drug Mart^{MD} et Pharmaprix^{MD} et près de 500 magasins de Loblaw; ses services financiers

offerts par l'entremise de PC Finance^{MD}; ses vêtements mode de marque Joe Fresh^{MD} à prix abordables pour toute la famille; et quatre des marques les plus populaires au Canada, soit Life Brand^{MD}, sans nom^{MD}, Délices du Marché^{MC} et le Choix du Président^{MD}. Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site Web de Loblaw au www.loblaw.ca ainsi que le profil d'émetteur de Loblaw au www.sedarplus.ca.

Énoncés prospectifs

Ce communiqué de presse peut contenir des renseignements prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, qui reflètent les attentes actuelles de Loblaw concernant les événements futurs, y compris le rachat d'actions privilégiées, la clôture prévue de l'offre et l'utilisation prévue du produit de l'offre. Les énoncés prospectifs sont fondés sur différentes hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Loblaw et qui pourraient faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes comprennent notamment, mais sans s'y limiter, les facteurs décrits dans le rapport du troisième trimestre de 2024 à l'intention des actionnaires de Loblaw et dans sa notice annuelle actuelle. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, Loblaw ne s'engage aucunement à mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué sont formulés en date de celui-ci et sont visés par les présentes mises en garde.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Roy MacDonald
Vice-président, Relations avec les investisseurs
investor@loblaw.ca